



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 20 MARS 2026 18h00

MAIRIE DE LA NEUVE LYRE
6 RUE LOIZIEL 27330 LA NEUVE LYRE

Présents

LES CONSEILLERS DE LA LISTE ELECTORALE ELUE LE 15 MARS 2026

Chantal TOPART - Jérôme BEAUMESNIL - Sylvie BES - Didier SOLLIER - Nouria LEROUX - Ludovic MARTIAL
Emile COURAUDON - Laurent TOUZÉ - Nathalie NOËL - Dominique TOULAIN - Evelyne TOUZÉ
Jean-Claude GAUTHIER - Marie-France BASTIN - Rémi DORMAND - Gisèle LE ROY

Absents excusés

Emile COURANDON – Rémi DORMAND

Absent non excusé

Nouria LEROUX

Pas de pouvoir remis

Secrétaire de séance Sylvie BES

Chantal RAULOT secrétaire de mairie assiste la réunion sans droit de vote

Dominique DECHEF assiste à la réunion en tant que public sans droit de vote

12 présents et 0 représentés : 12 membres votants sur 15 membres du conseil =

Le QUORUM est atteint

Rappel de l'ordre du jour

1. Procès-verbal d'installation du Conseil Municipal et élection du Maire
2. Fixation du nombre de poste d'adjoint et élection des adjoints
3. Lecture de la Charte de l'élu local.
4. Installation du Conseil municipal et ordre du tableau
5. Approbation de la dernière séance de conseil municipal et signatures

DEROULE

Prise de parole de la présidente du bureau de vote Chantal TOPART

Rappel des nouvelles règles électorales quant à l'élection du Maire, du nombre d'adjoint et des adjoints. Le vote sera à bulletin secret, dans l'urne, pour le maire comme pour les adjoints, et à la majorité absolue, de la ou des listes de Maire et séparément d'adjoints présentés à l'assemblée. Vote des adjoints par liste paritaire sans rature ni panachage

Jean Claude GAUTHIER doyen de l'assemblée délibérante est nommé président de séance le temps de l'élection du Maire, et doit veiller au bon déroulement du scrutin. Il nomme 2 assesseurs pour le dépouillement :

Il nomme 2 assesseurs : Jérôme BEAUMESNIL et Dominique TOULAIN

Point 1 – Installation du Conseil municipal et élection du Maire

M. Jean-Claude GAUTHIER, le doyen d'âge, et président de séance, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

- M. Jérôme BEAUMESNIL, Mme Marie-France BASTIN, Mme Sylvie BÈS, M. Jean-Claude GAUTHIER, M. Ludovic MARTIAL, Mme Gisèle LE ROY, M. Didier SOLLIER, M. Dominique TOULAIN, Mme Nathalie NOËL, M. Laurent TOUZÉ, Mme Evelyne TOUZÉ, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Seule Chantal TOPART se présente à la fonction de Maire de la commune.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 12

a obtenu :

- Mme Chantal TOPART : 12 VOIX

Mme Chantal TOPART ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été installé.

Mme Chantal TOPART a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

PROPOSITION – VOTE A BULLETIN SECRET 12 VOIX POUR SUR 12 VOTES EXPRIMES

ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

Point 2 – Nombre d'adjoint et élection des adjoints

Chantal TOPART exprime le souhait de n'avoir besoin que de 2 adjoints au lieu de 3, pour plusieurs raisons :

- ✓ Budgétaire
- ✓ Par rapport aux projets qui peuvent être regroupés

- ✓ Par honnêteté des besoins réels, du résultat attendu par la fonction et une transparence vis-à-vis des administrés

Mme Le Maire rappelle le rôle d'un adjoint, sa fonction, son devoir, les résultats à fournir, le travail à faire ; mais également le rôle et l'implication de chacun des membres du conseil municipal =au sein de la commune.

Suite à ces explications, un tour de table de chacun des membres décide le nombre de 2 adjoints, qui est voté à l'unanimité.

A été présenté les listes suivantes :

- Liste n°1
- M. Jérôme BEAUMESNIL
- MME Sylvie BÈS

- Liste n°2
- MME Sylvie BÈS
- M. Laurent TOUZÉ

1^{er} tour de scrutin – dans le respect de la parité

Nombre de bulletins : 12

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- **Liste n°1**
- M. Jérôme BEAUMESNIL : 8 voix (*huit*)
- MME Sylvie BÈS : 8 voix (*huit*)

- **Liste n°2**
- MME Sylvie BÈS : 4 voix (*quatre*)
- M. Laurent TOUZÉ : 4 voix (*quatre*)

La liste n°1 ayant obtenue la majorité absolue et suivant les suffrages :

M. Jérôme BEAUMESNIL a été proclamé 1er Adjoint au Maire

MME Sylvie a été proclamé 2ème Adjoint au Maire

M. Jérôme BEAUMESNIL et MME Sylvie BÈS ont été élus adjoints au Maire et immédiatement installés.

Pas de 2nd tour de scrutin

Point 3 – Lecture de la charte de l'élu local

Madame Le MAIRE fait lecture de la charte de l'élu local, la signe et la remet à chaque conseiller et adjoint, qui eux-mêmes la signe en séance et doivent la conserver le temps du mandat.

Point 4 – Installation du conseil municipal et ordre du tableau

Le tableau reprendra les membres du conseil municipal en respectant la parité et par âge (du plus ancien au plus jeune), à partir du 1^{er} adjoint.

	Fonction	Nom	Prénom	Date de naissance	Date de l'élection
1	Maire	TOPART	CHANTAL	31/07/1946	15/03/2026
2	1 ^{er} Adjoint	BEAUMESNIL	JEROME	02/12/1974	15/03/2026
3	2 ^{ème} Adjoint	BES	SYLVIE	14/09/1956	15/03/2026
4	Conseiller municipal	GAUTHIER	JEAN-CLAUDE	30/06/1945	15/03/2026
5	Conseiller municipal	COURAUDON	EMILIE	23/08/1945	15/03/2026
6	Conseiller municipal	SOLLIER	DIDIER	05/04/1950	15/03/2026
7	Conseiller municipal	LE ROY	GISELE	07/05/1956	15/03/2026
8	Conseiller municipal	DORMAND	REMI	23/03/1954	15/03/2026
9	Conseiller municipal	BASTIN	MARIE-FRANCE	05/03/1959	15/03/2026
10	Conseiller municipal	TOULAIN	DOMINIQUE	20/03/1956	15/03/2026
11	Conseiller municipal	TOUZÉ	EVELYNE	03/05/1962	15/03/2026
12	Conseiller municipal	TOUZÉ	LAURENT	19/08/1961	15/03/2026
13	Conseiller municipal	LEROUX	NOURIA	26/09/1963	15/03/2026
14	Conseiller municipal	MARTIAL	LUDOVIC	25/05/1986	15/03/2026
15	Conseiller municipal	NOËL	NATHALIE	04/10/1978	15/03/2026

PROCHAIN CONSEIL JEUDI 26 MARS à 18h30

LA SEANCE SE TERMINE A 20h

Sans remarque au prochain conseil ce compte-rendu sera réputé accepter. Il sera transmis par mail dans les prochains jours à l'ensemble du conseil municipal, et diffusé sur le site internet une fois validé par les membres du conseil municipal.